



refus d'u plan de surendettement

Par **RAIA90**, le **23/11/2008** à **20:12**

La commision de surendettement a jugé mon dossier recevable mais propose un remboursement global qui me laisserait 109e/mois pour vivre.Elle a pris en compte le versement d'une indemnité de vacation temporaire que je perçois entre le 15 septembre et la fin du mois de juin (aucun versement en cas d'absence de maladie, d'accident, de grève ,et pendant les vacances scolaires)Je touche donc cette somme 7 mois au pro-rata des heures effectuées avec une totale incertitude sur la reconduction de contrat (Cela représenterait avec cette somme 180e/mois pour vivre).Si j'accepte ce plan je me retrouve dans une situation bien plus dramatique que précédemment . Si je refuse que se passera-t-il? quel recours puis-je avoir ?Que dois-je faire?